

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2015			
Date : 17/12/2015	Lieu : DREAL Tholonet	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 25 mars 2016

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :

- Plan de gestion RNN Ste Victoire : section A ; B ; C
- Plan de gestion RNR Daluis : section A ; B ; C ; registre, Atlas et annexes
- RNR des Partias : Notice d'impact cabane
- RNR des Partias : Plan d'aménagement forestier
- RNR des Partias : analyse de la cohérence PAF/RNR

Documents présentés/diffusés en séance :

- diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour
- plan de gestion RNR Daluis
- mémento de la faune protégées des Alpes maritimes (ONF/CEN PACA)

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2015-9 ; 2015-10 ; 2015-11 ; 2015-12
- Projet de règlement intérieur

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

→ Pour avis :

- Avis 2015-9 : Renouvellement du plan de gestion de la RNN de Ste Victoire (13)
- Avis 2015-10 : Plan de gestion de la RNR des Gorges de Daluis (06)
- Avis 2015-11 et 12 : Travaux dans la RNR des Partias (05)

→ Pour information et échanges :

- Fonctionnement du conseil

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO Marcel
Mme BELLAN-SANTINI Denise
Mme BERNARD-LAURENT Ariane
M. BOILLOT François
M. CHEYLAN Gilles
Mme DIADEMA Katia
M. DUMONT Bernard
M. DUSOULIER François

M. FLITTI Amine
M. KALDONSKI Nicolas
M. MANNONI Pierre-Alain
M. MEDAIL Frédéric
Mme MONIER Claude
M. ROUSSET Claude
M. VAN ES Jérémie
M. VERLAQUE Marc

Membres du CSRPN non présents / mandat :

M. DERIOZ Pierre
M. ESTEVE Roger / *BOILLOT F.*
M. GRILLAS Patrick

Mme RUITTON Sandrine / *VERLAQUE M.*
M. VALLAURI Daniel / *MEDAIL F.*
Mme VANPEENE Sylvie / *KALDONSKI S.*

Également présents (selon les dossiers) :

CD13 : M. TORTOSA Th. ; M. BOURRELLY M.
Terra 13 : Mme CHOLLEY B.
LPO PACA : Mme FINE V. ; M. CORVELER T. ; Mme LASSALLE M.
COM COM Alpes Azur : Mme LARBOURET S.
Conseil régional : Mme HAYOT C. ; M. BOUVIER E.
DREAL : Mme MEYER D. ; Mme DEMARTINI C. ; M. NEYER L. ; M. BOURIDEYS J.

1. Introduction et accueil du nouveau CSRPN

Laurent Neyer, directeur adjoint de la DREAL ouvre la séance. Il remercie les membres pour leur contribution volontaire et bénévole au service de la collectivité. Il rappelle l'importance que la DREAL accorde au CSRPN. La région PACA concentre un patrimoine naturel d'une grande richesse soumis aux pressions des activités humaines et au mitage. Il s'agit bien de rechercher l'équilibre en préservant à la fois les dynamiques des activités humaines et la qualité et la richesse du patrimoine naturel pour les générations futures. Cette préservation n'est pas dogmatique mais de l'intérêt de tous. Le CSRPN est un maillon important dans cette mission car son expertise est nécessaire.

Céline Hayot, chef de projet biodiversité, représente le Conseil Régional PACA en l'absence d'élu référent sur la biodiversité en raison des récentes élections. Le conseil régional conserve la compétence PNR et s'est vu confier par la loi une nouvelle mission de chef de file biodiversité. La stratégie globale biodiversité structure l'action du conseil régional (Cf. diaporama).

Laurent Neyer présente la DREAL qui a 2 ministres et 2 champs d'action : l'action régaliennne telle que le contrôle, la police (installations classées, sites classés, transports terrestres, instruction des dérogations) et une action d'animation telle que celle qui est faite auprès des DDT/M en matière de police de l'eau, de mise en œuvre de Natura 2000, de risques naturels.... En matière d'énergie, la DREAL est en charge du déploiement des énergies renouvelables, de sécurisation du réseau électrique.

Caroline Demartini présente l'organigramme du Service Biodiversité Eaux et Paysages (SBEP), principal interlocuteur du CSRPN.

Un tour de table permet ensuite à chacun de se présenter. Le conseil est renouvelé pour environ 50% de ses membres (22 membres dont 10 nouveaux). Denise Bellan insiste sur la difficulté de trouver des jeunes pour les instances consultatives scientifiques car, à l'exception du CNRS, les principaux organismes et les ministères de la recherche et de l'éducation nationale ne reconnaissent pas et ne valorisent pas ces travaux. Elle demande que ce message soit remonté au Ministère. Elle souligne également l'écart entre la recherche théorique et son application pratique par exemple dans les études d'impact et regrette un problème de qualité dans la gestion des territoires.

2. Election du président

Gilles Cheylan a fait connaître sa candidature à la fonction de président. Il est élu à l'unanimité moins une abstention. Il prend ensuite la direction de la séance en remerciant le Pr. Marcel Barbero pour ses années de présidence du conseil.

3. Hommage à Pierre QUEZEL

Pierre Quezel, membre du CSRPN jusqu'en 2010 et engagé dès 1985 auprès de la DIREN pour soutenir la qualité scientifique des travaux d'inventaire, est décédé le 21 octobre 2015. Frédéric Médail et Marcel Barbero retracent sa carrière, ces principales réalisations et champs d'intérêt. Des échanges et témoignages partagés se dégagent le portrait d'un grand scientifique mais aussi d'un homme de grande qualité, humaniste et ouvert, un jardinier...

4. Fonctionnement du conseil

Dorothee Meyer, en tant que secrétaire du CSRPN, présente les principaux éléments de fonctionnement du conseil (Cf. diaporama). Selon les points, il s'agit de rappel, d'information sur les évolutions, ou de proposition qui sont débattues.

- Textes réglementaires : rappel des textes applicables
- Missions : rappel des missions obligatoires et les pratiques
- Règlement intérieur : le projet est établi sur la base du règlement intérieur précédent, complété pour suivre l'évolution des textes (notions d'expert associé et d'expert délégué), complété sur l'article déontologie. Le projet sera proposé pour approbation à la prochaine séance après lecture de chacun (à adresser aux membres non présents ce jour). Les remarques éventuelles sont à faire remonter au secrétariat auparavant.
- Présidence et vice présidence : Pour animer les débats sur des dossiers spécialisés et rendre mieux compte de la diversité du conseil, il est proposé de nommer deux vice-présidents (e) : flore/habitats et milieux marins. L'élection aura lieu lors de la prochaine

réunion. Les candidats sont invités à se faire connaître au préalable auprès du secrétariat.

- Ordre du jour : rappel des modalités d'établissement
- Ordre du jour type : L'organisation standard permet de présenter 6 (réduit à 5) sujets d'une durée moyenne de 45 minutes. Un temps dédié aux rapports sur l'activité des groupes de travail et des représentations du conseil ainsi qu'aux échanges « libres » est fixé en début d'après midi et allongé (une heure en tout). Il importe de bien respecter l'horaire de fin pour les intervenants du dossier suivant. Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'informer à l'avance le président des sujets à partager. Le temps d'échange pourra donner lieu à un retour d'informations de la DREAL (sans prise d'avis). Dans ce cas, la demande doit arriver 10 jours avant minimum ; sinon les éléments seront communiqués par mail après la réunion.
- Membres : rappel du nombre et taux de renouvellement
- Experts associés : précision du concept (liste évolutive)
- Experts délégués : notion nouvelle dans le cadre de l'instruction des demandes de dérogation pour espèces protégées
- Représentation du conseil : actualiser la liste et améliorer restitution
- Groupes de travail : faire acte de candidature pour GT « connaissance » (nouveau) et GT « espèces » (existant sous forme d'appui d'expert mais à faire évoluer). M. Barbero suggère que le GT « espèces » soit élargi aux habitats.
- Convocations et documents de travail : mails et extranet
- Communication des travaux : mise en ligne après approbation
- Frais de déplacement : formulaire dans dossier et sur extranet

5. Plan de gestion de la RNN de Ste Victoire (13)

Le dossier est rapporté par Joël Bourideys, et présenté par Thierry Tortosa, conservateur de la RNN assisté de Barbara Cholley, Terra13.

Le projet de plan de gestion a reçu un avis favorable du comité consultatif de la RNN le 18 novembre 2015. Il a été examiné par le conseil scientifique de la RNN, qui a donné un avis favorable le 9 décembre 2015.

En application des articles R332-21 et 22 du code de l'environnement, le gestionnaire d'une réserve naturelle est tenu de réaliser un plan de gestion pour une durée de 5 ans et, à l'issue, de procéder à son évaluation. Le premier plan de gestion de la RNN de Sainte Victoire a été rédigé et mis en œuvre pour la période 2008-2013. Le comité consultatif du 7 octobre 2014 a pris acte du retard pris dans l'évaluation du premier plan de gestion, dont la validité est prolongée dans l'attente de la rédaction du 2^e plan. L'évaluation du premier plan a été confiée au bureau Terra13 avec l'assistance extérieure de la conservatrice de la RNN d'Hettange-Grande.

Le premier plan de gestion était consacré essentiellement à la conservation, au suivi scientifique et à la conservation du patrimoine géologique et paléontologique qui avaient motivé le classement en réserve naturelle. L'évaluation a mis en évidence les lacunes en matière de connaissance, de gestion et de conservation de la faune et de la flore qui constituent le patrimoine vivant de la RNN. Outre la poursuite des actions pertinentes figurant dans le premier plan, l'accent est mis sur la connaissance et la conservation du patrimoine floristique et faunistique de la RNN.

La partie A du plan de gestion est consacrée à l'évaluation du patrimoine de la RNN. Cette partie a été complétée par les données naturalistes acquises pendant la mise en œuvre du premier plan.

La partie B se subdivise en objectifs à long terme, que le gestionnaire s'engage à réaliser pendant la durée de mise en œuvre du plan :

- suivi écologique
- gestion des habitats, des espèces et des paysages
- police de la nature et surveillance de la réserve
- gestion de la fréquentation, accueil du public et pédagogie
- maintenance des infrastructures et des équipements
- gestion administrative.

Ces objectifs sont déclinés en 79 opérations qui comprennent un calendrier de mise en œuvre, un budget prévisionnel et des indicateurs de réalisation.

Les observations du CSRPN portent sur les points suivants :

- C. Rousset souligne l'intérêt du site et de la réserve pour les géologues et le public. Il s'interroge sur la continuité de la gestion considérant la création des conseils départementaux. M. Bourrelly confirme que la gestion de la réserve naturelle nationale reste dans les prérogatives du conseil départemental par la politique des espaces naturels sensibles et que les financements ne sont pas remis en question. Un conservateur affecté à la réserve (T. Tortosa) a été récemment recruté. La nouvelle équipe du conseil départemental est intéressée par le sujet. La thématique des dinosaures sensu lato est très porteuse.
- A. Flitti demande pourquoi le patrimoine naturel est si peu connu alors que beaucoup de naturalistes arpentent le secteur. L'équipe devrait exploiter les données existantes. Le CD13 et la DREAL précisent qu'il existe de nombreuses données naturalistes (qui ne sont pas nécessairement collectées dans le périmètre de la réserve) qui ont été collectées et compilées en 2014. Elles sont disponibles au CD13 et à la DREAL. Elles ont été exploitées par l'équipe lors de la rédaction du plan de gestion, mais seront complétées lors de sa mise en œuvre.
- M. Verlaque s'interroge au sujet du précédent plan de gestion. A-t-il permis d'atteindre les objectifs en matière de protection et de contrôle ? M. Bourrelly : il n'y a quasiment plus d'infractions en raison de la forte présence des gardes sur le terrain. La circulation des visiteurs est bien gérée. C'est en particulier le cas des VTT qui passent désormais uniquement en périphérie de la réserve.
- M. Barbero demande si on dispose d'éléments de conservation concernant les espèces herbacées. A-t-on une idée de la végétation existant à l'époque des dinosaures ? T. Tortosa reconnaît qu'on dispose de peu d'éléments. Des traces de ripisylve ont été détectées mais on a peu d'informations dès qu'on s'en éloigne. Les analyses palynologiques permettront d'apporter des réponses à cette question.
- F. Médail s'interroge sur le lien entre les aspects scientifiques et la préservation de la biodiversité actuelle, notamment dans la gestion des fouilles. Il demande que la faune et la flore soient étudiées avant chaque fouille et que les données récoltées soient inventoriées et prises en compte. T. Tortosa indique que ce sera fait, et que la connaissance générale de la réserve sera améliorée par l'organisation d'inventaires participatifs.
- F. Dusoulier partage les interrogations de F. Médail, y compris concernant la faune du sous-sol susceptible d'être impactée par les fouilles. Il pourrait être intéressant de faire des recherches en amont des fouilles. Quelle proportion de la RNN fera l'objet de fouilles dans les 5 ans ? T. Tortosa précise que le Muséum d'histoire naturelle d'Aix en Provence prend toutes les précautions nécessaires en préalable et lors de la réalisation des fouilles. Les sédiments mobilisés restent sur place à l'issue des travaux de prospection. Mais cette méthode peut encore être améliorée, et le travail préliminaire formalisé.
- M. Verlaque demande si les œufs sont ré enterrés après les fouilles ? T. Tortosa : les secteurs de fouilles sont protégés par un géotextile recouvert de terre.

A l'issue de la discussion, le CSRPN donne un avis favorable à l'unanimité au plan de gestion, assorti de recommandations relatives à la meilleure prise en compte de la faune et de la flore dans le cadre des campagnes de fouilles.

Avis 2015-09: le CSRPN donne un avis favorable au 2ème plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Sainte Victoire. Le CSRPN recommande que les aspects faune et flore soient mieux pris en compte dans le cadre des fouilles dont l'objectif n'est pas uniquement la recherche mais en premier lieu la protection du patrimoine, conformément aux objectifs de la réserve naturelle.

6. Plan de gestion de la RNR des Gorges de Daluis (06)

Le plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis est présenté par Stéphanie LARBOURET, conservatrice, de la Communauté de communes Alpes d'Azur et Tangi CORVELER, responsable de l'antenne 06 de la LPO Paca, co-gestionnaires, de la RNR. Espoir BOUVIER, responsable des Réserves naturelles régionales au Conseil régional, introduit le sujet en rappelant que c'est une compétence relativement récente de la Région Paca. Cette

dernière s'en est saisie en 2008 et depuis cette date a procédé au classement de 6 réserves naturelles régionales, pour un peu plus de 4 000 ha classés. Cet outil, le seul de portée réglementaire en environnement pour la Région a préexisté aux stratégies désormais validées (Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en octobre 2014, et Stratégie globale pour la biodiversité (SGB) en juin 2014), mais il s'intègre pleinement dans ces démarches, et est en cohérence avec le principe de refonte du lien Homme-nature, principe de la SGB. Dans le but de rendre plus visible cet outil que sont les RNR et permettre qu'elles soient mieux comprises du grand public, la Région, dans le cadre d'un marché avec Terre Sauvage, a produit en juin-juillet des carnets pour chacune des RNR (sortie dans le magazine TS de juillet 2015). Un exemplaire est remis en séance ainsi qu'une dizaine d'exemplaires du plan de gestion (et ses différentes annexes), qui ont également été envoyés aux membres par voie dématérialisée.

Présentation du Plan de gestion par les co-gestionnaires : voir support PowerPoint.

Échanges :

- Le CSRPN souligne la clarté et le travail important fourni par les co-gestionnaires. Il souhaite savoir ce qui était exploité dans les mines ? Où sont conservés les minerais inventoriés ? Y-a-t-il une mise en relation avec le Muséum national d'histoire naturelle, via le MHN de Toulon ?

Réponses : des filons de cuivre natif. Les échantillons type des espèces nouvelles pour la science, qui sont de très petite taille, sont entreposés au muséum d'histoire naturelle de Genève et à l'université Adn-An-Mederes de Karacasu-Aydin (Tk).

- Le CSRPN insiste sur la nécessité de faire figurer l'intégralité des sources, notamment dans l'annexe intitulée « atlas cartographique ». Certaines données ne sont pas des données des co-gestionnaires, il y a donc lieu de modifier les logos et de citer l'organisme, le nom de la personne en charge et la date.
- Le CSRPN fait remarquer que l'inventaire de la richesse hydrobiologique est plutôt faible et informe que ce n'est pas en prévoyant des IBGM qu'il est possible d'obtenir une amélioration des connaissances des taxons subaquatiques.
- En p.17 de la partie A, il est rédigé que les Gorges auraient 250 millions d'années. Si les roches permienues qui constituent son substrat datent de cette période, la formation des Gorges se situe plutôt autour des 6 millions d'années.
- Le CSRPN insiste sur la définition claire d'une stratégie des co-gestionnaires en termes de suivis de la biodiversité dans le futur.

Réponse : les inventaires complémentaires sur différents biotopes et taxons seront mis en œuvre, en fonction des priorités définies et des moyens disponibles. Ils respecteront les protocoles en vigueur, quand ils existent, que ce soit à un niveau régional comme national. Les données acquises seront reversées à SILENE ainsi qu'à l'observatoire régional de la biodiversité.

Avis 2015-10: Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

7. Travaux dans la RNR des Partias (05)

Les travaux projetés dans la réserve naturelle régionale des Partias sont présentés par la conservatrice de la réserve, Vanessa FINE de la LPO Paca, co-gestionnaire de la RNR avec la commune de Puy Saint-André.

Espoir BOUVIER rappelle que ces travaux ont la finalité de maintenir deux activités anthropiques sur la réserve, et en cohérence avec les objectifs de refonte du lien homme nature, ambition cadre de la SGB. Les interventions prévues sont proches de la gestion courante. Alors qu'ils auraient pu l'être, ces travaux ne sont prévus ni au plan de gestion, ni dans le cadre du règlement. C'est pourquoi ils sont soumis en application de l'article 3.7 de l'acte de classement à l'avis du Conseil régional après avis du CSRPN, du conseil municipal et du Comité consultatif de la RNR.

1. Projet de restauration et d'extension de la cabane pastorale :

Le projet consiste à :

- créer une extension de la cabane existante pour installer une salle d'eau (douche et WC) ;
- installer un chauffe eau solaire et une alimentation photovoltaïque ;
- améliorer l'alimentation en eau (reprise du captage existant, installation cuve tampon de 500 l, remplacement de l'adduction existante).

Les surfaces concernées sont limitées :

- 10m² pour l'extension de la cabane, soit environ 30 m² impactés (circulations)
- 38 m² pour la zone impactée par l'implantation de la cuve tampon de 0.8 m²,
- 100 mètres linéaires pour la tranchée entre la cabane de l'INRA et la cabane pastorale, sur 30 à 50 cm en largeur et profondeur. Au plus entre 0.5m et 1.5 m de sol de part et d'autre de la tranchée peuvent être impactés soit 300 à 600 m².
- 10 m² pour l'épandage soit 30 m² max (circulations comprises).

Il est précisé qu'autour des cabanes, la végétation est dégradée, et que dans la zone de la pose d'une nouvelle adduction, comme dans celle de la cuve tampon, il n'y a pas d'espèce protégée ou patrimoniale connue à ce jour.

Eléments de débats :

- Le CSRPN comprend et approuve la nécessité de mettre en œuvre cette extension, dans l'optique de garantir le maintien de l'activité pastorale. Il note bien le caractère confiné du projet, qui pourrait en effet être jugé comme de la gestion courante. Mais étant donné qu'il est consulté, conformément au règlement de la Réserve, il s'interroge sur le niveau de précision des informations fournies dans les notes de présentation.
- Le CSRPN regrette de ne pouvoir disposer d'un niveau d'information suffisant sur l'état initial des terrains dans lesquels des interventions sont prévues. Il alerte sur le fait que le secteur peut être potentiellement à enjeu pour les Gagées.
- Concernant la faune la présentation est également très succincte et partielle. Quid de la faune du sol ?
- Le CSRPN précise que le déplacement et remplacement des mottes en conservant les azimuts fonctionnent très bien et donne de bonnes garanties d'un retour à l'état initial.
- En cas de présence d'espèces patrimoniales, il conviendra d'étudier les mesures d'évitement éventuelles.

Avis 2015-11: Avis favorable du CSRPN sous réserve qu'un complément d'inventaire soit effectué avant les travaux, qui permette de confirmer qu'il n'y aura pas d'espèces patrimoniales et/ou protégées impactées. Un retour d'information devra être fait aux membres du conseil. **3 abstentions (dont 1 pouvoir).**

2. Mise en œuvre du plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Puy St André sur les parcelles forestières incluses dans la RNR des Partias (coupes par trouées).

Le dossier concerne la réalisation de coupes par trouées, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'aménagement forestier (PAF) de la forêt communale de Puy St André.

Le Plan d'aménagement forestier 2010-2029 de la forêt communale de Puy St-André prévoit des interventions sur quatre parcelles de la RNR dénombrées n° 6, 9, 10 et 7 (dans la chronologie prévisionnelle des interventions). La présentation évoque les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux des interventions prévues. Les travaux doivent être réalisés sous la responsabilité de la commune et de l'ONF en accord avec la LPO, gestionnaire de la RNR. Le dossier comprend une analyse de la cohérence entre l'aménagement forestier et le plan de gestion de la réserve.

Eléments techniques :

- Pratique de jardinage par trouées de 15 à 25 ares, avec une localisation par martelage au préalable sur des surfaces à parcourir de 5,25 ha (parcelles 6, 9,

10) + presque 9 ha (parcelle 7). Soit sur un peu moins de 15 ha à parcourir.

- Total de bois réalisable de 964 mètres cube (240, 197, 61 et 466 mètres cubes respectivement estimés sur les parcelles 6, 9, 10 et 7). Bois d'affouage pour la plupart + quelques bois façonnés
- Mode d'exploitation : débardage alternatif doux qui n'entraînera pas de nouvelles traînes. A titre d'exemple il est déjà prévu l'exploitation de la parcelle 6 par débardage à cheval.

Débat :

- Le CSRPN comprend la nécessité d'autoriser des interventions en réserve dans la mesure où elle participe à rendre la réserve vivante, par et pour les habitants et usagers du territoire. Il note l'effort d'exemplarité recherché par la mise en place d'alternatives rendant cohérente l'intervention forestière avec les enjeux d'une réserve ou d'un site classé.
- Le CSRPN regrette l'absence d'éléments d'analyse de la biodiversité dans les explicatifs des interventions prévues. Y-a-t-il un état initial des milieux dans lesquels sont prévus ces interventions ? Quelle flore est impactée ? Quelle faune des lisières, oiseaux de cavité, etc.? Il insiste sur le rôle des gestionnaires de la RNR qui aurait dû promouvoir une démarche exemplaire.
- Le CSRPN demande en quoi consistent les opérations de décapage destinées à la régénération du mélèzin ? L'opération est-elle mécanique ou manuelle ? N'y-a-t-il pas contradiction entre un décapage mécanique et un débardage « doux » ?

Avis 2015-12: Avis favorable du CSRPN sous réserve qu'un complément d'inventaire soit effectué avant les travaux, qui permette de confirmer qu'il n'y aura pas d'espèces patrimoniales et/ou protégées impactées. Un retour d'information devra être fait aux membres du conseil. **2 votes contre (dont 1 pouvoir), 4 abstentions (dont 1 pouvoir)**

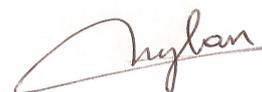
La prochaine réunion est fixée le 25 mars 2016 (initialement le 23/02/16)

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h.

Secrétaire de séance : DREAL

le Président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

signé



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015-9

Date : 17/12/2015	Objet : 2ème plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Sainte Victoire	Avis : Favorable à l'unanimité
----------------------	---	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 17 décembre 2015 a examiné le projet de plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) de Sainte Victoire. Le dossier est rapporté par Joël Bourideys, et présenté par Thierry Tortosa, conservateur de la RNN assisté de Barbara Cholley, SPL Terra13.

Le projet de plan de gestion a reçu un avis favorable du comité consultatif de la RNN le 18 novembre 2015. Il a été examiné par le conseil scientifique de la RNN, qui a donné un avis favorable le 9 décembre 2015.

En application des articles R332-21 et 22 du code de l'environnement, le gestionnaire d'une réserve naturelle est tenu de réaliser un plan de gestion pour une durée de 5 ans et, à l'issue, de procéder à son évaluation. Le premier plan de gestion de la RNN de Sainte Victoire a été rédigé et mis en œuvre pour la période 2008-2013 (validité prolongée dans l'attente de la rédaction du 2° plan). L'évaluation du premier plan a été confiée au bureau Terra13 avec l'assistance extérieure de la conservatrice de la RNN d'Hettange-Grande. Elle a mis en évidence les lacunes en matière de connaissance, de gestion et de conservation de la faune et de la flore qui constituent le patrimoine vivant de la RNN.

La partie A du plan de gestion est consacrée à l'évaluation du patrimoine de la RNN. Cette partie a été complétée par les données naturalistes acquises pendant la mise en œuvre du premier plan.

La partie B se subdivise en objectifs à long terme, que le gestionnaire s'engage à réaliser pendant la durée de mise en œuvre du plan :

- suivi écologique
- gestion des habitats, des espèces et des paysages
- police de la nature et surveillance de la réserve
- gestion de la fréquentation, accueil du public et pédagogie
- maintenance des infrastructures et des équipements
- gestion administrative.

Ces objectifs sont déclinés en 79 opérations qui comprennent un calendrier de mise en œuvre, un budget prévisionnel et des indicateurs de réalisation.

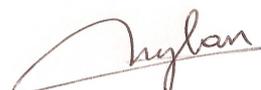
Les observations du CSRPN portent sur les points suivants :

- Continuité de la gestion par le Conseil départemental
- Connaissance du patrimoine naturel
- Atteinte des objectifs du précédent plan de gestion en matière de surveillance et de fréquentation du public
- Existence de traces de végétation fossile
- Adéquation entre organisation des fouilles et préservation de la faune et de la flore, y compris l'entomofaune du sol
- Conservation du matériel scientifique prélevé et des fossiles in situ.

Le gestionnaire de la réserve naturelle ayant fourni des éléments de réponse satisfaisants, le CSRPN donne un avis favorable à l'unanimité au plan de gestion, assorti de recommandations relatives à la meilleure prise en compte de la faune et de la flore dans le cadre des campagnes de fouilles.

Avis N°2015-09 : le CSRPN donne un avis favorable au 2ème plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Sainte Victoire. Le CSRPN recommande que les aspects faune et flore soient mieux pris en compte dans le cadre des fouilles dont l'objectif n'est pas uniquement la recherche mais en premier lieu la protection du patrimoine, conformément aux objectifs de la réserve naturelle.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2015- 10		
Date : 17/12/2015	Objet : Plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis	Vote : Favorable à l'unanimité

Le CSRPN réuni le 17 décembre 2015, a examiné le plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis. Il est introduit par Espoir BOUVIER, responsable des Réserves naturelles régionales au Conseil régional et présenté par Stéphanie LARBOURET, conservatrice, de la Communauté de communes Alpes d'Azur et Tangi CORVELER, responsable de l'antenne 06 de la LPO Paca, co-gestionnaires, de la RNR.

Présentation du Plan de gestion par les co-gestionnaires : voir support PowerPoint.

Échanges :

- Le CSRPN souligne la clarté et le travail important fourni par les co-gestionnaires. Il souhaite savoir ce qui était exploité dans les mines ? Où sont conservés les minerais inventoriés ? Y-a-t-il une mise en relation avec le Muséum national d'histoire naturelle, via le MHN de Toulon ?

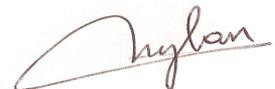
Réponses : des filons de cuivre natif. Les échantillons type des espèces nouvelles pour la science, qui sont de très petite taille, sont entreposés au muséum d'histoire naturelle de Genève et à l'université Adn-An-Mederes de Karacasu-Aydin (Tk).

- Le CSRPN insiste sur la nécessité de faire figurer l'intégralité des sources, notamment dans l'annexe intitulée « atlas cartographique ». Certaines données ne sont pas des données des co-gestionnaires, il y a donc lieu de modifier les logos et de citer l'organisme, le nom de la personne en charge et la date.
- Le CSRPN fait remarquer que l'inventaire de la richesse hydrobiologique est plutôt faible et informe que ce n'est pas en prévoyant des IBGM qu'il est possible d'obtenir une amélioration des connaissances des taxons subaquatiques.
- En p.17 de la partie A, il est rédigé que les Gorges auraient 250 millions d'années. Si le permien date de cette période, l'âge des Gorges se situe plutôt autour des 6 millions d'années.
- Le CSRPN insiste sur la définition claire d'une stratégie des co-gestionnaires en termes de suivis de la biodiversité dans le futur.

Réponse : les inventaires complémentaires sur différents biotopes et taxons seront mis en œuvre, en fonction des priorités définies et des moyens disponibles. Ils respecteront les protocoles en vigueur, quand ils existent, que ce soit à un niveau régional comme national. Les données acquises seront reversées à SILENE ainsi qu'à l'observatoire régional de la biodiversité.

Avis 2015- 10 : Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.
--

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015 - 11

Date : 17/12/2015	Objet : Travaux de restauration et d'extension de la cabane pastorale de la RNR des Partias	Vote : Favorable
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 17 décembre 2015, a examiné des travaux projetés dans la réserve naturelle régionale des Partias. Introduit par Esprit BOUVIER, responsable des Réserves naturelles régionales au Conseil régional et présenté par la conservatrice de la réserve, Vanessa FINE de la LPO Paca, co-gestionnaire de la RNR avec la commune de Puy Saint-André.

Le projet consiste à :

- créer une extension de la cabane existante pour installer une salle d'eau (douche et WC) ;
- installer un chauffe eau solaire et une alimentation photovoltaïque ;
- améliorer l'alimentation en eau (reprise du captage existant, installation cuve tampon de 500 l, remplacement de l'adduction existante).

Les surfaces concernées sont limitées :

- 10m² pour l'extension de la cabane, soit environ 30 m² impactés (circulations)
- 38 m² pour la zone impactée par l'implantation de la cuve tampon de 0.8 m²,
- 100 mètres linéaires pour la tranchée entre la cabane de l'INRA et la cabane pastorale, sur 30 à 50 cm en largeur et profondeur. Au plus entre 0.5m et 1.5 m de sol de part et d'autre de la tranchée peuvent être impactés soit 300 à 600 m².
- 10 m² pour l'épandage soit 30 m² max (circulations comprises).

Il est précisé qu'autour des cabanes, la végétation est dégradée, et que dans la zone de la pose d'une nouvelle adduction, comme dans celle de la de la cuve tampon, il n'y a pas d'espèce protégée ou patrimoniale connue à ce jour.

Eléments de débats :

- Le CSRPN comprend et approuve la nécessité de mettre en œuvre cette extension, dans l'optique de garantir le maintien de l'activité pastorale. Il note bien le caractère confiné du projet, qui pourrait en effet être jugé comme de la gestion courante. Mais étant donné qu'il est consulté, conformément au règlement de la Réserve, il s'interroge sur le niveau de précision des informations fournies dans les notes de présentation.
- Le CSRPN regrette de ne pouvoir disposer d'un niveau d'information suffisant sur l'état initial des terrains dans lesquels des interventions sont prévues. Il alerte sur le fait que le secteur peut être potentiellement à enjeu pour les Gagées.
- Concernant la faune la présentation est également très succincte et partielle (quid de la faune au sol?).
- Le CSRPN précise que les déplacement et remplacement des mottes en conservant les azimuts fonctionnent très bien et donnent de bonnes garanties d'un retour à l'état initial.
- En cas de présence d'espèces patrimoniales, il conviendra d'étudier les mesures d'évitement éventuelles.

Avis 2015- 11 : Avis favorable du CSRPN sous réserve qu'un complément d'inventaire soit effectué avant les travaux, qui permette de confirmer qu'il n'y aura pas d'espèces patrimoniales et/ou protégées impactées. Un retour d'information devra être fait aux membres du conseil.

3 abstentions (dont 1 pouvoir)

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2015- 12

Date : 17/12/2015	Objet : Mise en œuvre du plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Puy St André sur les parcelles forestières incluses dans la RNR des Partias (coupes par trouées).	Vote : Favorable
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 17 décembre 2015, a examiné des travaux projetés dans la réserve naturelle régionale des Partias. Introduit par Esprit BOUVIER, responsable des Réserves naturelles régionales au Conseil régional et présenté par la conservatrice de la réserve, Vanessa FINE de la LPO Paca, co-gestionnaire de la RNR avec la commune de Puy Saint-André. Le dossier concerne la réalisation de coupes par trouées, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'aménagement forestier (PAF) de la forêt communale de Puy St André.

Le Plan d'aménagement forestier 2010-2029 de la forêt communale de Puy St-André prévoit des interventions sur quatre parcelles de la RNR dénombrées n° 6, 9, 10 et 7 (dans la chronologie prévisionnelle des interventions). La présentation évoque les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux des interventions prévues. Les travaux doivent être réalisés sous la responsabilité de la commune et de l'ONF en accord avec la LPO, gestionnaire de la RNR. Le dossier comprend une analyse de la cohérence entre l'aménagement forestier et le plan de gestion de la réserve.

Eléments techniques :

- Pratique de jardinage par trouées de 15 à 25 ares, avec une localisation par martelage au préalable sur des surfaces à parcourir de 5,25 ha (parcelles 6, 9, 10) + presque 9 ha (parcelle 7). Soit sur un peu moins de 15 ha à parcourir.
- Total de bois réalisable de 964 mètres cube (240, 197, 61 et 466 mètres cubes respectivement estimés sur les parcelles 6, 9, 10 et 7). Bois d'affouage pour la plupart + quelques bois façonnés
- Mode d'exploitation : débardage alternatif doux qui n'entraînera pas de nouvelles traînes. A titre d'exemple il est déjà prévu l'exploitation de la parcelle 6 par débardage à cheval.

Débat :

- Le CSRPN comprend la nécessité d'autoriser des interventions en réserve dans la mesure où elle participe à rendre la réserve vivante, par et pour les habitants et usagers du territoire. Il note l'effort d'exemplarité recherché par la mise en place d'alternatives rendant cohérente l'intervention forestière avec les enjeux d'une réserve ou d'un site classé.
- Le CSRPN regrette l'absence d'éléments d'analyse de la biodiversité dans les explicatifs des interventions prévues. Y-a-t-il un état initial des milieux dans lesquels sont prévus ces interventions ? Quelle flore est impactée ? Quelle faune des lisières, oiseaux de cavité, etc.? Il insiste sur le rôle des gestionnaires de la RNR qui aurait dû promouvoir une démarche exemplaire.
- Le CSRPN demande en quoi consistent les opérations de décapage destinées à la régénération du mélèze ? L'opération est-elle mécanique ou manuelle ? N'y-a-t-il pas contradiction entre un décapage mécanique et un débardage « doux » ?

Avis 2015- 12 : Avis favorable du CSRPN sous réserve qu'un complément d'inventaire soit effectué avant les travaux, qui permette de confirmer qu'il n'y aura pas d'espèces patrimoniales et/ou protégées impactées. Un retour d'information devra être fait aux membres du conseil.

2 votes contre (dont 1 pouvoir), 4 abstentions (dont 1 pouvoir)

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

